

UNION DES COMORES

Unité – solidarité – Développement



جمهورية القمر المتحدة

وحدة- تضامن- تنمية

Ministère de la Justice, de la Fonction Publique, des
Réformes Administratives, des Droits de L'Homme
et des Affaires Islamiques

وزارة العدل والتوظيف العمومي والإصلاح
الإداري، وحقوق الإنسان والشؤون الإسلامية

Le Ministre

**DECLARATION DE SEM ABDOU OUSSANI, GARDE DES SCEAUX,
MINISTRE DE LA JUSTICE, DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DES REFORMES ADMINISTRATIVES, DES DROITS DE L'HOMME
ET DES AFFAIRES ISLAMIQUES, A L'OCCASION DE LA PLENIERE
DU CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME CONSACREE A L'EPU DE
L'UNION DES COMORES, LE 20 JUIN 2014**

Monsieur Le Président,

Au cours de la 18^{ème} session du Conseil des Droits de l'Homme, dans le cadre de l'Examen Périodique Universel, la Délégation Comorienne a accepté cent onze (111) recommandations, a demandé le report de treize (13) et rejeté huit (8), plus une (1) parmi les treize recommandations reportées, soit au total, neuf (9) recommandations rejetées.

A l'occasion de cette 26^{ème} session, l'Union des Comores, est heureuse d'annoncer que sur les treize (13) recommandations reportées, douze ont été acceptées. Autrement dit, seule une recommandation sur treize a été rejetée.

Le Gouvernement de l'Union des Comores, fidèle à sa stratégie d'intégration effective des Droits de l'Homme dans toute politique publique, et animé du souci constant de toujours préserver la dignité et l'intégrité de la personne humaine, multiplier ses efforts pour un enracinement pérenne du respect et de l'accomplissement des droits humains.

Il a hautement apprécié l'appui et la compréhension de toutes les structures et organes de l'Examen Périodique Universel et des Droits de l'Homme de l'Organisation des Nations Unies et leur exprime tous ses remerciements.

Il est particulièrement sensible aux efforts déployés par les partenaires et amis de l'Union des Comores en vue de la réussite du passage de l'EPU et les exhorte à être à ses cotés pour la mise en œuvre de l'ensemble des recommandations acceptées.

L'engagement politique manifeste du Gouvernement Comorien en faveur des Droits de l'Homme doit être soutenu par un partenariat solide et conséquent à tous les échelons et dans tous les secteurs.

La délégation comorienne à la 26^{ème} session a, entre autres mandats, la mission de poursuivre le plaidoyer en faveur d'un appui effectif pour une amélioration des infrastructures et des capacités au service de l'enracinement pérenne des Droits de l'Homme. A cet effet, il lance ainsi un appel à tous les partenaires pour une coopération effective, suivie et régulière.

Le Gouvernement de l'Union des Comores a accueilli avec satisfaction la mission effectuée en mai dernier par le Groupe de travail des Nations Unies sur le mercenariat. Il réaffirme sa volonté constante à coopérer avec les Mécanismes des procédures spéciales et des organes des Traités.

L'Union des Comores, consciente de la nécessité d'assurer un mieux vivre de tous les citoyens, dans la liberté, la dignité et le respect mutuel, doit tenir compte de toutes les spécificités du contexte culturel national qui assure, en grande partie, la cohésion sociale. C'est la principale raison à l'origine des réserves formulées dans l'acceptation et le rejet de certaines des recommandations.

Ainsi, la recommandation rejetée, sur les (13) treize reportées, et qui a été formulée par le Mexique, demandait de :

« Prendre des mesures pour assurer le respect de la liberté de religion et de mettre fin à tous les types de représailles contre les musulmans qui se convertissent à d'autres religions » ;

Les douze (12) acceptées sont les suivantes :

1.1- Ratifier ou adhérer aux instruments internationaux des droits de l'homme, auxquels les Comores ne sont pas encore partie (Togo) ;

1.2- Continuer d'adopter une perspective positive à l'égard de l'adhésion aux traités internationaux des droits de l'homme que les Comores n'ont pas encore accédé (Egypte) ;

1.3 Procéder à une révision des différents systèmes juridiques en usage, islamique, civil et coutumier, afin de s'assurer que le traitement des femmes est uniforme et en conformité avec les dispositions de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (Mexique) ;

1.4- Adopter la législation interdisant explicitement les châtiments corporels des enfants dans tous les milieux, y compris la maison (Slovénie);

1.5- Interdire, par la loi , toutes les formes de violence contre les enfants, y compris les châtiments corporels, ainsi que l'établissement d'un âge minimum légal pour le mariage (Portugal) ;

1.6-Poursuivre les mesures visant à assurer que toutes les naissances d'enfants sont enregistrés, notamment par la révision de la législation, pour s'assurer que tous les enfants nés sur le Territoire peuvent acquérir la nationalité, et d'éviter les cas d'apatridie (Argentine) ;

1.7- Entreprendre une évaluation approfondie de la question de la traite des personnes et prendre les mesures adéquates, y compris l'adoption d'une législation appropriée pour lutter contre cette pratique, telle que recommandée par le HCR (Botswana) ;

1.8- renforcer le cadre institutionnel pour la protection des droits de l'enfant en mettant en place des centres d'accueil et de formation socio- professionnelle (Sénégal) ;

1.9- Prendre les mesures nécessaires pour interdire le recours aux châtiments corporels contre les enfants (France) ;

1.10- Ratifier les traités internationaux des droits de l'homme, à laquelle il n'est pas encore partie, et de coopérer avec le Haut-Commissariat, les organes conventionnels et les procédures spéciales (Tchad) ;

1.11- Revoir le système judiciaire afin d'assurer que les dispositions de droit civil, le droit islamique et le droit coutumier sont conformes aux dispositions de la CEDAW (Canada) ;

1.12- Poursuivre ses efforts visant à promouvoir la liberté de religion, et continuer à élargir l'espace pour le dialogue inter-religieux (Ghana);

Conclusion

Ces douze (12) recommandations acceptées sur les treize qui avaient été reportées lors de l'adoption du Rapport de l'Union des Comores à l'Examen Périodique Universel, le 4 février 2014, s'ajoutent aux cent onze (111) autres recommandations déjà acceptées pour en faire un total de cent vingt trois (123).

Nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour réaliser les objectifs contenues dans ces recommandations. Elles constitueront l'ossature de notre Rapport National lors de l'EPU 2018.

Pour atteindre ces objectifs, le Gouvernement Comorien réitère sa demande d'un appui de la Communauté Internationale.

Cet accompagnement que nous appelons de nos vœux doit nous permettre de préserver les acquis du Pays en matière de préservation, de respect et d'accomplissement des Droits de l'Homme.

Dr ABDOU OUSSENI

